



# **mémoire de géostratégie**

## **La Finlande, une nouvelle stratégie en europe**

**Médecin principal Ph.ROUANET de BERCHOUX**

**Division D, groupe 3**



**5 ème promotion / 1997 - 1998**

**synthese**

Mil neuf cent quatre-vingt neuf. Le bouleversement géopolitique voit la fin du monde bipolaire. L'Europe semble vouloir et pouvoir jouer une carte importante pour la reconstruction d'un nouvel ordre international.

De nombreux pays font acte de candidature pour une adhésion à l'Union européenne. Un de ces pays, la Finlande, intègre cette Union le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Malgré la perte de l'influence reconnue de conciliateur durant la guerre froide, elle a su aborder un nouveau virage avec des atouts géopolitiques indispensables à l'Europe.

En effet, la Finlande représente une nouvelle stratégie en Europe. La localisation géographique lui confère une place de choix dans les enjeux actuels. Par ailleurs, cet Etat, indépendant depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, constitue une Nation ancienne dont on doit tenir compte dans les différentes discussions ayant trait à l'avenir de l'Union européenne.

Dans quelle mesure une politique de défense commune au sein de l'Europe et exercée par son bras armé, l'Union de l'Europe occidentale (UEO), peut-elle être acceptée par un pays à statut neutre ? Parallèlement, quelle sera la position des autres pays européens à statut " non neutre " à l'égard de l'ensemble des pays neutres européens, tels que l'Autriche et la Suède ?

Il paraît évident cependant que la Finlande possède un rôle d'expert indéniable dans la connaissance des pays ayant appartenu à l'ancien bloc soviétique. Dans le cadre d'un élargissement de l'Union européenne, n'est-elle pas un exemple pour la Russie et pour les nouveaux Etats indépendants ? Son poids régional en région baltique et en euro-arctique n'est-il pas primordial pour la stratégie européenne ?

Des réponses à ces questions et de la place réservée à la Finlande au sein de l'Europe des quinze, dépendront les issues des défis ainsi posés pour le XXI<sup>ème</sup> siècle.

Introduction.

A la suite des trois glorieuses, 1989 (chute du mur de Berlin), 1990 (guerre du Golfe et réunification de l'Allemagne), 1991 (effondrement de l'Union soviétique et création de la Communauté des Etats indépendants), un nouvel ordre international reste à élaborer. Le bouleversement consécutif à la disparition d'un monde bipolaire a dynamisé la construction européenne. Au sein de cet espace, la Finlande a accéléré le souhait de poser sa candidature en 1992 pour adhérer à l'Union européenne. Cette adhésion, d'ailleurs concrétisée trois ans plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1995, s'est faite, sans restriction, dans tous les secteurs de la coopération européenne. Cela peut d'ailleurs apparaître comme un véritable défi, cependant indispensable à l'ensemble des partenaires européens.

La Finlande tient un rôle privilégié, dû à sa géographie et à son histoire. Sa localisation géographique lui permet, non seulement, d'être le pays le plus septentrional du continent européen, mais aussi, le pays appartenant à des régions en pleine mutation, la région baltique et la région euro-arctique de Barents. Son ancienne alliance " privilégiée " avec l'Union soviétique lui permet de garder des liens étroits avec celle-ci et, par la même, une connaissance réelle de la Russie et de ses anciens " satellites ". La Finlande peut donc être considérée comme un véritable " pont nordique " entre l'Est et l'Ouest.

Outre la Finlande, deux autres pays ont adhéré à l'Union européenne en 1995, leur caractéristique commune étant liée à leur statut de neutralité. Ce statut, loin de représenter un inconvénient, peut, dans une certaine mesure, s'avérer être un avantage dans l'évolution pour la mise en place de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), voire à terme, d'une défense européenne commune. Il s'agit à la fois d'une chance et d'un défi pour les deux partenaires, dont les destins sont plus que jamais liés.

La Finlande, pouvant s'imposer en tant qu'alternative d'une nouvelle stratégie en Europe, se trouve donc au coeur des défis des prochaines années.

L'adhésion de la Finlande à l'Union européenne, dans son acceptation pleine et entière, est-elle compatible avec le maintien du statut de neutralité ? La Finlande se tournera-t-elle vers l'Union de l'Europe occidentale (UEO), ou bien vers l'organisation du traité de l'atlantique nord (OTAN) ?

Par voie de conséquence, le processus pour l'élargissement de l'Europe à la Russie et à ses ex-satellites, ne revient-il pas de droit à la Finlande, compte tenu de sa situation géographique. Dans ce cadre, peut-elle, et doit-elle, jouer un rôle important au niveau régional, véritable défi vis-à-vis des pays de l'Est?

\*

\* \*

## 1. Une stratégie de défense basée sur la neutralité au sein de l'Europe.

L'intégration de la Finlande à l'Union européenne, en janvier 1995, en même temps que deux autres pays neutres, l'Autriche et la Suède, ne manque pas de susciter de nombreuses observations. En effet, en ce qui concerne la Finlande, son émancipation par rapport à la CEI s'est réalisée à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique. La fin de la guerre froide a, en définitive, libéré le pays de " ses obligations ". Les relations entre ces deux pays étaient basées sur un traité d'amitié et de coopération depuis 1948. Cependant, considérant ce traité, la Finlande signe tout de même avec la Russie un nouveau traité le 20 janvier 1992, démontrant sa démarche volontariste d'adhésion à l'Europe. Cette volonté est un véritable atout pour les deux partenaires. Cette neutralité, gardienne d'une souveraineté de l'Etat, est " née " de l'après-guerre froide, et adaptée, par conséquent, à une ancienne situation géopolitique. Actuellement, compte tenu des changements intervenus, la neutralité ne paraît plus de prime abord une réponse adaptée. Ce statut, en contradiction apparente avec les objectifs de la PESC, est toutefois loin de ne représenter qu'un point strictement négatif. Néanmoins, à terme le choix d'une défense commune européenne paraît indispensable, la neutralité d'aujourd'hui ne représentant certainement qu'une position d'attente.

### 1.1. Quelle neutralité ?

#### Des neutralités au sein de l'Europe...

Avant d'étudier s'il existe une compatibilité entre le statut de neutralité d'un pays et l'opportunité d'appartenir à l'Union européenne, il est indispensable de comprendre pourquoi le choix de la neutralité. Celui-ci est semble-t-il étroitement lié au poids de l'histoire (annexe 1).

Le statut de neutralité de la Finlande mérite d'être précisé par rapport aux statuts des deux autres pays nouveaux membres de l'Union. En effet, il est plus juste de parler " des neutralités " et non " de neutralité ", compte tenu les différents aspects qu'elle

peut revêtir. Dans le cas de la Finlande, il s'agit d'une neutralité permanente qui est une des conséquences directes de la deuxième guerre mondiale.

Comme nous avons pu le voir dans le mémoire de géopolitique, l'intervention de l'Union soviétique ampute la Finlande d'une partie de son territoire, remettant en cause la souveraineté de cet Etat et l'entraînant ainsi à s'associer à l'Allemagne pour une reconquête de cette partie confisquée. A l'issue de ce conflit, deux dates sont importantes : le traité de paix de Paris et le traité d'amitié de coopération et d'assistance mutuelle. Le premier vise au rétablissement progressif de la souveraineté de ce pays, celle-ci passe par l'adoption d'une attitude conciliante à l'égard de l'Union soviétique, objet du second traité. La neutralité finlandaise est ainsi née. Cela garantit pour l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS), d'une part, l'impossibilité de l'ancrage de la Finlande à l'Ouest, et d'autre part, la sécurité soviétique sur son flanc Ouest. La neutralité finlandaise se fonde donc sur l'obligation de ne conclure aucune alliance militaire et son désir de " rester en dehors des conflits d'intérêts des grandes puissances ", tel que cela est d'ailleurs mentionné dans le préambule de ce traité.

Sujettes à réflexion.

La division bipolaire du monde a permis à la Finlande, en raison de sa politique de neutralité active, de s'imposer au point de vue international. La Finlande est une démocratie de type occidental fonctionnant suivant le principe de l'économie de marché, son entrée dans l'Europe semblant malgré tout compromise par l'opposition de l'URSS. Néanmoins, compte tenu de l'évolution économique mondiale, une mise à l'écart du marché européen ne peut être envisagé. Pour cette raison, elle adhère à l'association européenne de libre-échange (AELE) et à l'espace économique européen (EEE), mais ce n'est pas une réponse suffisante aux espoirs de la Finlande. En définitive, il faut attendre la fin des années 80 et la disparition des deux blocs pour envisager une adhésion à l'Union européenne (annexe 2).

L'adhésion de la Finlande à l'Europe en 1995 ne remet pas en cause son statut de neutralité dont le terme semble, apparemment, banni. Toutefois, cette intégration s'est faite en s'engageant dans la PESC, sans clause dérogatoire, à l'instar de statuts particuliers obtenus par le Danemark ou le Royaume-Uni.

Une des principales difficultés rencontrées semble des incompatibilités d'ordre juridique, notamment dans le traitement paritaire à l'endroit des belligérants, du fait de la majorité qualifiée, pouvant contraindre la Finlande à se plier à une décision contredisant son statut. La politique étrangère et de sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union européenne, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. Cette idée de défense commune fait appel à la pleine participation de tous les Etats concernés à l'alliance militaire, dont ce traité fait mention en tant que bras armé de l'Union européenne, mais n'intégrant pas la neutralité. Le respect de la PESC exclut la perspective de défense commune, au sein de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), celle-ci étant considérée uniquement

comme une éventualité future. De nouvelles négociations et un vote à l'unanimité sont donc nécessaires.

## 1.2. L'avenir d'un tel statut.

Préférer la conservation d'un tel statut...

La compatibilité du statut de neutralité de la Finlande avec son entrée dans l'Union européenne semble possible mais une évolution est indispensable pour éviter des difficultés dans la cohésion de l'Union. Néanmoins, il paraît légitime de se poser la question du bien-fondé d'un tel statut.

Même si le statut de neutralité a montré ses limites pendant le deuxième conflit mondial, celui-ci a semblé plus adapté au moment de la guerre froide. Dès les années 50, la neutralité a changé de visage. La bipolarité du monde lui donne les moyens d'une véritable affirmation. La participation à la constitution d'un ordre de sécurité paneuropéen, au sein notamment de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), lui permet, au-delà des structures existantes, de jouer un rôle important au niveau européen. Par ailleurs, cela n'a pas empêché la Finlande, en tant que membre de l'organisation des Nations Unies (ONU), de prendre part à des actions militaires au niveau international. Ses troupes ont participé aux actions de maintien de la paix, menées sous son égide. Cette neutralité permettait une réponse à la situation géopolitique de l'époque. Actuellement, elle n'est plus adaptée aux nouvelles menaces, telles que la criminalité transnationale ou les catastrophes écologiques majeures, celles-ci préconisant des solutions collectives quant à leur résolution.

Cependant, bien que le statut de neutralité ait perdu tout fondement idéologique, la Finlande y reste très attachée en la réduisant à l'interdiction d'installation de bases militaires étrangères en temps de paix sur leur territoire et la non-participation à une alliance militaire.

En définitive, compte tenu de l'état de la défense au niveau européen, il paraît difficile pour la Finlande d'abandonner une position et un statut qui a su faire ses preuves à des moments difficiles. Il faut laisser du temps au temps, d'autant que le risque majeur pour ce pays demeure la proximité de la Russie.

A " l'appel " d'organisations de défense en Europe.

Se posent tout de même les questions d'une défense commune et l'adhésion à une organisation existante : l'UEO pouvant être l'une des alternatives possibles, l'OTAN représentant l'autre. Même s'il n'est pas question actuellement pour la Finlande

d'appartenir à l'OTAN, il est intéressant de mentionner quelques éléments de réflexion. En effet, le premier ministre finlandais souligne, à l'occasion du sommet européen de Dublin en octobre 1996, que " l'intégration dans l'Union européenne permet à la Finlande, coincée depuis la deuxième guerre mondiale entre la Russie et les occidentaux, de retrouver une place dans la nouvelle Europe ". La Finlande tient donc à garder son statut de neutralité et à ne pas s'intégrer dans une organisation militaire, que ce soit l'OTAN ou l'UEO, tant qu'un accord de sécurité global n'aura pas été trouvé avec la Russie. La politique de la défense visant à maintenir un dialogue permanent avec ce pays, la Finlande prend en main sa défense.

Toutefois, l'appartenance à l'OTAN ne semble pas envisagée, " à moins de prendre position contre un autre pays ", selon les propos tenus en 1994 par le ministre de la défense, madame Elisabeth Rehn. Depuis, la Finlande a signé le traité de Maastricht et a rejoint l'Union européenne le 1<sup>er</sup> janvier 1995, s'engageant, à terme, pour une PESC. Leur statut de neutralité, nous l'avons vu, est une entrave à une défense européenne commune. Cependant, la situation a changé, la conférence intergouvernementale devant définir les modalités de la PESC. Par ailleurs, la réforme de l'OTAN vise à faire une place plus importante à l'Europe. Actuellement, la Finlande se contente d'un statut d'observateur de l'UEO et est parallèlement, signataire du partenariat pour la paix (PPP).

Malgré certaines affirmations réalisées en 1996, la classe politique finlandaise dans son ensemble est défavorable à une éventuelle adhésion à l'OTAN, le président de la République affirmant : " la Finlande est libre d'alliances militaires et repose sur une défense indépendante ". Elle fait partie du camp des prudents, par rapport aux autres " neutres " de l'Union européenne. En effet, les relations avec la Russie s'étant normalisées, aucune provocation ne doit intervenir. Une ouverture à l'OTAN resterait envisageable après un éventuel élargissement à la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie et la Hongrie.

Pour l'instant, aucune option n'est prise, mais le débat reste largement ouvert. Dans cette optique, la négociation diplomatique du 20 et 21 mars 1997 à Helsinki a été la négociation la plus importante de l'après-guerre froide. L'enjeu de ce sommet était de définir le cadre futur de la stabilité et de la sécurité de l'Europe de l'Est et de celles du continent européen dans son ensemble.

L'adhésion à l'Union européenne de pays à statut de neutralité, dont la Finlande, représente un véritable défi. La neutralité a une origine différente attachée à chaque Etat. Dans le cas présent, cette notion est surtout liée à des liens particuliers entretenus avec la Russie. Parallèlement, l'adhésion européenne, réalisée en 1995, s'est faite en acceptant l'ensemble de la politique extérieure et de sécurité commune. Une remise en cause de ce statut de " neutre " ne semble pas, pour l'instant, à l'ordre du jour. Le maintien d'un tel statut ne paraît pas, de prime abord, compatible avec une défense commune, concrétisée par l'adhésion à l'UEO, même si la force navale permanente de la mer baltique, ou Corps hanséatique, développée avec

l'aide de l'UEO, participe au maintien de la coopération et de la sécurité régionale. En définitive, la Finlande mise sur une seule organisation européenne : l'OSCE.

Une autre option de défense est représentée par un éventuel élargissement à l'OTAN. Les renseignements actuels ne plaident guère en sa faveur. Le défi de la neutralité au sein de l'Union européenne montre la difficulté de conserver un tel statut, aussi bien pour les deux partenaires : la Finlande et l'Europe. Le " poids " de la Russie dans les nouvelles relations qui sont nées de l'après-guerre froide est encore réel. La Finlande demeure plus que jamais au carrefour des enjeux stratégiques.

## 2. La Finlande, un carrefour régional incontournable.

Dans le cadre d'une défense commune exercée au sein de l'UEO, la neutralité de la Finlande semble un défi stratégique posé à l'Union européenne. En cas d'un élargissement de l'Europe à l'Est, la Finlande se trouve donc au centre de ces préoccupations. Sa position géographique et son histoire rendent ce pays incontournable, il s'agit d'un véritable " pont nordique " entre l'Est et l'Ouest, son action vers l'Est se faisant en direction de la Russie et de ses anciens satellites. Par ailleurs, une action en faveur de l'occident est aussi effective au profit de la région baltique dont elle est membre à part entière. A l'intersection de l'ensemble de régions traditionnelles, l'ouverture vers une Europe des régions, ne tenant pas compte des frontières, est également une réalité. Cet espace nordique est en fait le champ d'un véritable enjeu stratégique pour les années à venir, certainement lié au choix du maintien d'un statut de neutralité.

### 2.1. Un " pont " vers la Russie.

Une émancipation due à un développement économique...

Les bouleversements survenus à l'Est entraînent une modification dans les comportements politiques et économiques des anciens pays satellites de l'URSS

mais aussi de la Finlande. Sa position par rapport à la Russie est d'ailleurs bien particulière. En effet, l'URSS impose ses conditions de coexistence à la Finlande ; on parle alors de " finlandisation ", matérialisée par une neutralité politique et militaire. Les relations économiques qui découlent de cet équilibre entre les deux pays, sont basées sur un système de troc et de compensations, en règlement des dommages de guerre.

Malgré tout, ce système a permis à la Finlande " de prospérer à vue d'oeil, achetant du pétrole brut à l'Union soviétique et payant celui-ci en livraisons de produits industriels de haute transformation, fabriqués dans des usines modernes, construites au moyen de capitaux occidentaux ". La fin de la bipolarité, avec l'effondrement du bloc de l'Est, entraîne pour la Finlande une inversion des rôles, un virage européen devenant de plus en plus nécessaire. Elle peut réintégrer " cette famille des peuples européens qu'elle avait toujours considérée comme la sienne " et " réorganiser ses relations avec les systèmes économiques et militaires de l'Occident ". Toutefois, cette émancipation envers la Russie n'exclut pas une certaine vigilance. Son rôle premier de " pont entre l'Est et l'Ouest " devient prépondérant pour l'Union européenne et doit être considéré comme un atout.

Avec malgré tout une situation géographique privilégiée.

La situation géographique de la Finlande peut être qualifiée, comme nous venons de le voir, de favorable dans le cadre des nouveaux aspects géopolitiques en Europe. D'un point de vue stratégique, la Finlande détient un point clef " à l'interface " entre Baltique et Russie, enjeux passés et futurs. Depuis 1996, les 1 000 kilomètres de frontières entre la Finlande et la Russie sont devenus ceux de l'Union européenne...

Dans les domaines économiques, les atouts pour une adhésion à l'Europe sont loin d'être négligeables. Compte tenu du peuplement clairsemé et du handicap géographique, trois domaines d'excellence méritent d'être plus spécialement individualisés. Outre le domaine du transport, dont le réseau routier est l'un des meilleurs au monde, il s'agit d'une part de l'ensemble des activités touchant à la forêt et d'autre part des télécommunications. Dans ce secteur, la Finlande est, en 1996, parmi les cinq premiers pays du monde pour le nombre de téléphones et de modems par millions d'habitants. Un exemple : le groupe Nokia est le plus grand fabricant de radiotéléphones mobiles d'Europe et le deuxième mondial. Enfin, le bois est " l'or " du pays et, à ce titre, le fait vivre. Quelques 5% de la production mondiale de l'industrie forestière, et près de 72% de ses produits forestiers sont exportés dans l'Union européenne... Ces exemples démontrent certains de ses atouts.

Par ailleurs, une compréhension et une connaissance de la Russie sont indispensables compte tenu de la question au centre des préoccupations stratégiques. En effet, cela concerne l'oblast de Kaliningrad (ex-Königsberg) (annexe 3). C'est en fait un véritable avant-poste militarisé russe sur la mer baltique, une enclave de près de 15 000 Km<sup>2</sup>, isolée de la Russie par deux Etats indépendants, la Lituanie et la Biélorussie. Cette enclave est considérée comme une " exclave " selon la conception allemande, peuplée d'un million d'habitants dont 100 000 militaires... L'évolution envisagée de cette partie de territoire est une réponse de la Russie aux

différents défis à venir. Cette enclave est au centre de l'espace baltique. Dans ce cadre, quel va être le développement de cette enclave ? Assistera-t-on à un développement économique au sein de la coopération interbaltique, ou le maintien de priorités militaires ?

## 2.2. La Finlande, au centre de l'Europe des régions.

Une ouverture vers la région baltique...

Outre son développement " naturel " en direction principalement de la Russie, la Finlande est appelée à jouer un rôle très important dans la région baltique. En effet, des tensions peuvent survenir consécutivement à l'orientation prise concernant l'enclave de Kaliningrad. Cette région, au centre de nombreuses préoccupations, englobe le Danemark, la Suède, la fédération de Russie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et l'Allemagne (annexe 4). A titre subsidiaire, elle comprend aussi l'Islande et la Norvège. Au-delà des régions traditionnelles, elle semble pouvoir trouver une place dans " l'Europe des régions " ou des " europrovinces ", les alliances commerciales de la Hanse semblant refaire surface, le concept remontant à plus de cinq siècles...

En 1952, la création du Conseil nordique regroupant le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède a pour objet la mise en place d'un marché du travail commun et libre, la suppression du passeport aux frontières et du permis de séjour, l'harmonisation des législations sociales, le développement des échanges culturels, des transports, des communications et des actions en faveur de l'environnement.

Le 6 mars 1993, se crée une autre instance, le Conseil des Etats de la baltique, comprenant outre les Etats précités, l'Allemagne, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la Russie. Ce conseil, dont le rôle est la coordination dans différents domaines de coopérations politiques, depuis 1996, et économiques, doit aider les anciens pays satellites de l'ex-Union soviétique à réaliser leur mutation vers la démocratie et l'économie de marché.

Ces actions communes permettent de considérer les deux conseils comme des outils performants de la politique européenne envers la Russie pour l'entrée en vigueur rapide d'accords de coopération. Il convient, en définitive, de parler d'objectifs collectifs majeurs.

Mais surtout vers la région euro-arctique de Barents.

Par ailleurs, une autre région européenne " naturelle " est constituée par la " calotte nordique " qui regroupe les zones les plus septentrionales de la Finlande, de la

Suède, de la Norvège, avec la région russe de Mourmansk (annexe 5). Une coopération régionale existe depuis 1977, notamment dans des domaines médicaux, communications, environnement. A terme, certains développements de régions transfrontalières doivent pouvoir englober des portions de l'Europe et des zones de la Russie. Cela doit permettre de réaliser le rapprochement entre l'Est et l'Ouest, la Finlande s'inscrivant dans cette logique.

En janvier 1993, une nouvelle région est née au nord-est de l'Europe, celle-ci se concrétisant par la création du Conseil euro-arctique de Barents. Cette initiative de la Norvège " permet de réunir dans un destin commun plusieurs peuples séparés par la guerre de part et d'autre de la frontière scandinave de la Russie..., il faut transcender les frontières... ", tels sont les propos tenus en 1996 par le président de la République autonome russe de Carélie. Ceux-ci résument de façon claire les enjeux géopolitiques et stratégiques représentés par cette région. Pas moins de neuf traités de paix successifs ont découpé les frontières et séparé les peuples, trois régions russes, trois norvégiennes, une finlandaise et une suédoise, formant son comité régional.

Au sein de cette région, la République de Carélie et la Finlande, membre de l'Union européenne, sont au centre de l'ensemble de ces préoccupations et devraient, dans l'avenir, jouer un rôle de tout premier plan. En effet, malgré la chute de l'ex-empire soviétique, les Etats-Unis d'Amérique et la Russie continuent à se livrer une lutte stratégique pour le contrôle de l'arctique russe, véritable zone clef dans l'affrontement transpolaire. A cela, se rajoutent les problèmes d'ordre écologique tels le danger radioactif des brise-glace nucléaires contaminés du port d'Atomflot et les stocks de déchets des bases de sous-marins nucléaires du fjord de Litsa...

Les entités régionales remplacent les frontières des Etats. Dans ce cadre, la Finlande trouve tout naturellement sa place de prédilection compte tenu de ses relations avec les pays baltes. Le démantèlement de l'Union soviétique, avec la création des Etats indépendants, permet à la Finlande d'étendre son aire d'influence, celle-ci pouvant jouer un rôle central dans une région baltique administrativement constituée. A cet égard, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie peuvent voir en la Finlande un exemple réussi d'Etat indépendant et totalement intégré à l'Europe : une voie à suivre...

Grâce à sa situation géographique, la plus septentrionale d'Europe, et à la proximité de la Russie, la Finlande est un acteur majeur dans la formation de la future Europe. Son expertise en matière de relations avec l'Est pourrait lui donner une chance de reprise économique et lui conférer un rôle diplomatique spécifique, exercé déjà avec ses voisins que sont la République de Carélie, l'Estonie et la région de Saint-Pétersbourg. Le développement économique favorise le rapprochement politique : " le pavillon suit la marchandise ". Son influence exercée en région baltique, au sein des " europrovinces ", et dans la région euro-arctique de Barents, est un atout pour l'Union européenne car cela permettrait à terme la possibilité d'un élargissement vers d'autres pays.

\*

\* \*

## Conclusion.

L'effondrement du bloc de l'Est et le passage à un monde multipolaire ont bouleversé les rapports géopolitiques et stratégiques en Europe. Certains pays neutres, dont la Finlande, avaient d'ailleurs pris une part certaine dans le maintien de cet équilibre. La fin de la guerre froide lui a fait perdre la place qu'elle occupait, notamment, de liaison entre les deux blocs.

La Finlande, membre de l'Union européenne depuis deux ans, doit être considérée comme un véritable " pont nordique " entre l'Est et l'Ouest. La démarche volontariste de ce pays intègre d'ailleurs la PESC et la notion de défense commune, celle-ci pouvant s'exercer au sein de l'UEO. Le débat reste ouvert entre les partenaires européens. Même si le risque d'une ouverture à l'OTAN demeure, celui semble mineur, l'OSCE étant actuellement une solution. Dans cette optique, le statut de neutralité semble, à première vue, représenter un écueil important pour une adhésion pleine et entière à l'Europe.

Par ailleurs, le défi de l'élargissement se pose à la Finlande qui doit adapter son économie, sa législation et sa politique étrangère pour qu'elle soit compatible avec la PESC de l'Union européenne. La modification de la politique extérieure ne suffit pas, mais il faut adapter une " culture de neutralité " à laquelle reste très attachée la population locale. Il s'agit bien là du véritable défi posé par la neutralité et l'Union européenne.

Enfin, son expertise en matière de relations avec l'Est doit lui permettre de jouer un rôle diplomatique spécifique, rôle qu'elle exerce déjà avec ses voisins les plus proches (Carélie, Estonie, région de Saint-Pétersbourg). Son entrée dans l'Union est un véritable atout dans la formation de la future Europe. Cette action de coopération peut être réalisée au niveau de la région baltique, au sein des institutions existantes que sont le Conseil nordique et le Conseil des Etats de la Baltique, mais aussi au niveau de la " nouvelle " région euro-arctique de Barents.

La Finlande semble pouvoir beaucoup donner à l'Europe, ce pays étant au coeur des enjeux stratégiques du XXI ème siècle.

## ANNEXE 1

### La Finlande, quelques pages d'histoires

La Finlande faisait, depuis le XVIII ème siècle, partie du royaume Suédois. La partie sud-orientale de la Finlande fut conquise par la Russie au XVIII ème siècle.

- 1809 : Elle est cédée à la Russie par le traité de Hamina et gouvernée en tant que duché indépendant.
- 1917 : Déclaration d'indépendance après la Révolution russe.
- 1918 : Guerre civile entre les blancs ( nationalistes) et les gardes "rouges" communistes . La défaite des gardes rouges libère le pays de la domination russe.
- 1919 : Instauration d'une République et adoption d'une Constitution.
- 1920 : Signature d'un Traité de paix avec la Russie soviétique.
- 1939 : Invasion des troupes soviétiques après le refus, d'une cession de territoire, opposé par la Finlande.
- 1940 : Traité de paix avec l'URSS, cession de plus de 10% du territoire.
- 1941 : Les Finlandais attaquent l'URSS.

- 1944 : L'armistice avec l'URSS engage la Finlande à payer de substantielles réparations.
- 1956 : L'URSS rend à la Finlande la base militaire de Porkkala.
- 1982 : Election de Mauno Koivisto à la Présidence de la République.
- 1983 : Quatrième renouvellement du traité d'amitié avec l'URSS.
- 1988 : Réélection du Président Mauno Koivisto.
- 1992 : Ratification de l'accord sur le nouvel espace européen.
- 1994 : Martti Ahtisaari est élu à la Présidence de la République.
- 1994 : Référendum sur l'adhésion à l'Union Européenne. 57 % de oui.
- 1995 : Les élections législatives sont remportées par Paavo Lipponen.

## ANNEXE 2

# L'Union européenne

## ANNEXE 3

# La Russie, l'oblast de Kaliningrad

## ANNEXE 4

# La région baltique

## ANNEXE 5

# La région euro-arctique de Barents

## lexique des abréviations

AELE : Association européenne de libre-échange

CEI : Communauté des Etats indépendants

CSCE : Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

EEE : Espace économique européen

ONU : Organisation des Nations Unies

OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord

PESC : Politique étrangère et de sécurité commune

PPP : Partenariat pour la paix

UE : Union européenne

UEO : Union de l'Europe occidentale

URSS : Union des Républiques socialistes soviétiques

## BIBLIOGRAPHIE

1. BLANC-NOEL, N. " Changement de cap en mer baltique ", Fondation pour les études de la défense nationale, dossier n°48, 1992.
  
1. de BRESSON, H. " Le premier ministre finlandais proclame l'attachement de son pays à la nouvelle Europe ", Le Monde, 05 octobre 1996, p.3.
  
1. de BRESSON, H. ; FRANCO, A. " Les Quinze ont échoué à réformer les institutions de l'Union ", Le Monde, 19 juin 1997, p.2.
  
1. de BRESSON, H. ; PELTIER, B. " L'Autriche, l'Italie et les pays nordiques en piste pour l'espace Schengen ", Le Monde, 21 décembre 1996, p.5.
  
1. CALABURG, E. " Désastre écologique, énigmes stratégiques après guerre froide en Europe arctique ", Le monde diplomatique, septembre 1996, pp.22-23.
  
1. CARLANDER, I. " Aux marches de l'Union, la Finlande : un modèle nordique pour l'Europe sociale ", Le monde diplomatique, octobre 1994, pp.6-7.

1. CARTON, A. " Les neutres, la neutralité, et l'Europe ", Fondation pour les études de la défense nationale, dossier n°42, 1991.
  
1. DEBOVE, A. " West side store à la frontière finno-russe ", Le Monde, 02 novembre 1995, p.9.
  
1. DEBOVE, A. " Les Scandinaves attachés à l'Etat-providence ", Le Monde, 17 février 1996, p.5.
  
1. DEBOVE, A. " La Suède réunit les pays riverains de la Baltique ", Le Monde, 04 mai 1996, p.3.
  
1. DEBOVE, A. " Les pays baltes en quête de sécurité ", Le Monde, 07 mai 1996, p.18.
  
1. DEBOVE, A. " Le sommet de la Baltique a évité d'aborder la question de l'élargissement de l'OTAN à l'Est ", Le Monde, 07 mai 1996, p.6.
  
1. DEBOVE, A. ; VERNET, D. " Les neutres s'interrogent sur la neutralité ", Le Monde, 10 juillet 1996, p.1.
  
1. DE SELYS, G. ; BTAUDT, S. " L'Union à quinze ne fait pas la force, Norvège : un " non " réfléchi ", Le monde diplomatique, janvier 1995, p.10.
  
1. DOUCET, Ph. " L'équation finlandaise ", Politique internationale, printemps 1992, n°55.
  
1. Encyclopaedia universalis, " La Finlande ", 1996.

1. Fiche documentaire " L'espace Schengen ouvert aux cinq pays de l'Union nordique ", Le Monde, 19 octobre 1996, p.4.
  
1. GINIEWSKI, P. " L'élargissement de l'Union européenne : le retour de la Finlande ", Défense nationale, janvier 1995, pp.67-80.
  
1. GRINBINSKI, J-F " L'Union européenne face aux défis de la neutralité ", Défense nationale, janvier 1996, pp.85-101.
  
1. HVEEM, H. " Les pays nordiques aux portes de l'Union européenne, s'intégrer en préservant l'autonomie nationale ", Le monde diplomatique, avril 1994, p.8.
  
1. MAKELA, J. " Une petite nation et une identité moderne ", La Finlande 1993, Helsinki.
  
1. MENNOLA, E. " La Finlande et l'Europe des régions ", La Finlande 1993.
  
1. MINC, A. " Le syndrome finlandais ", Paris : Seuil, 1986.
  
1. NOUGAYREDE, N. " Les Etats baltes craignent d'être les laissés-pour-compte de l'ouverture ", Le Monde, 20 février 1997, p.2.
  
1. RAMSES 98 " La mer Baltique : de la confrontation à la coopération ", pp.59-60.
  
1. ROMER, J-C " Les Etats baltes : entre Nord, Centre et Est ", Stratégique, pp.97-114.

1. ROUANET de BERCHOUX, Ph. " La Finlande et l'Union européenne : évolutions géopolitiques ", Mémoire de géopolitique, CID 5 ème promotion, décembre 1997.
  
1. SCHILD, J. " La France, l'Allemagne et l'élargissement de l'Union européenne aux pays de l'AELE ", Relations internationales et stratégiques, n°15, IRIS, automne 1994.
  
1. SCOTTO, M. " Un finlandais est élu médiateur européen ", Le Monde, 14 juillet 1995, p.3.
  
1. SHIHAB, S. ; ZECCHINI, L. " L'avenir de l'Europe se joue-t-il à Helsinki ", Le Monde, 20 mars 1997, p.1.
  
1. TÔRNUDD, K. " La Finlande en Europe ", Les cahiers du CHEAr, n°38, automne 1997, p.55.

## table des matières

### **synthese**

#### **Introduction.**

#### **1. Une stratégie de défense basée sur la neutralité au sein de l'Europe.**

##### 1.1. Quelle neutralité ?

Des neutralités au sein de l'Europe...

Sujettes à réflexion.

##### 1.2. L'avenir d'un tel statut.

Préférer la conservation d'un tel statut...

A " l'appel " d'organisations de défense en Europe.

## 2. La Finlande, un carrefour régional incontournable.

### 2.1. Un " pont " vers la Russie.

Une émancipation due à un développement économique...

Avec malgré tout une situation géographique privilégiée.

### 2.2. La Finlande, au centre de l'Europe des régions.

Une ouverture vers la région baltique...

Mais surtout vers la région euro-arctique de Barents.

Conclusion.

ANNEXE 1

La Finlande, quelques pages d'histoires

ANNEXE 2

L'Union européenne

ANNEXE 3

La Russie, l'oblast de Kaliningrad

ANNEXE 4

La région baltique

ANNEXE 5

La région euro-arctique de Barents

LEXIQUE DES ABREVIATIONS

BIBLIOGRAPHIE